

**MAIRIE DE VAULX**  
**74150 VAULX**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE VAULX**

**SEANCE DU 22 FEVRIER à 20h30**

*Le 22 février 2019 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Vaulx, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain GERELLI, Maire.*

**Date de la convocation** : 18-02-2019

**Nombre de Conseillers en exercice** : 15

**Etaient présents** : MM GERELLI Alain, HELF Philippe, CONTAT Pascal, MARCHAND Chantal, VENDRASCO Isabelle, PARENT Marie-Claire, LAFONT Michaël, CADOUX Frédéric,

**Etaient absents excusés** : BOCQUET Christophe , FAVRE Valérie, VERNEY Cédric, FANTINI Cécile

**Etaient absents** : GIRARDY Stéphane, WURTZ François, MESSINA Jonathan

**Procurations** : BOCQUET Christophe à MARCHAND Chantal

FAVRE Valérie à CONTAT Pascal

FANTINI Cécile à VENDRASCO Isabelle

VERNEY Cédric à HELF Philippe

**A été désigné secrétaire de séance** : MARCHAND Chantal

**1) Approbation du procès-verbal des 14 décembre 2018, 19 janvier et 25 janvier 2019**

Les procès-verbaux des 14 décembre 2018, 19 janvier 2019 et 25 janvier 2019 sont approuvés à l'unanimité

**2) Compte rendu des décisions prises par délégation**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations du conseil municipal :

22-02-2019 : souscription d'un nouveau contrat d'assurance auprès de Axa Assurances - agence Flayol - qui prend en compte la création des deux bâtiments communaux : maison médicale et bâtiment technique pour un montant de \_\_\_\_\_ pour l'année 2019

22-02-2019 souscription d'un contrat d'entretien de la maison médicale avec la société Clean Service pour un montant de 700 € par mois pour une durée de un an

**3) Dossiers en cours (DP-PC-Cub)**

Date de dépôt	Objet	Pétitionnaires	Adresse	Commune	Situation projet	Objet	Décision commission	Décision finale	Référence arrêtés
---------------	-------	----------------	---------	---------	------------------	-------	---------------------	-----------------	-------------------

02/10/2018	PA 29218 X0001	BANCHET Gérard - BANCHET Louis- BANCHET Marie- Madeleine - BOUCHET Renée	148, chemin des Cordées	74150 Vaulx	Biolley	permis d'aménager Lotissement Le Clos Rosalbert	refus	refus	A201902 15_008 18/02/20 19
17/12/2018	PC 29218 X0015	DONZEL Thierry	1193 route de la Maison Forte	74150 Vaulx	Fresnes	construction 5 boxes avec bardage en bois	favorable	favorable	A201902 22_012  22-02- 2019
02/01/2019	DP 074292 19 X0001	NAGEL Patrice	236, chemin des Vignes	74150 VAULX	Bellossy	Piscine hors sol	favorable	favorable	A201902 21_011
14/01/2019	DP 074292 19 X0002	GNORRA Geneviève	75 rue des Marais	74150 VAULX	Chef-lieu	Division parcellaire	favorable	favorable	A201901 29_004 le 29/01/19
18/01/2019	PC 07429219 X0001	PUGET Yohann	241 route des Genevriers	74300 POISY	Mornaz	maison individuelle	demande de pose d'un caniveau +pièces compl		
29/01/2019	PC 07429216 X0006 T01	GOUIN David	1690 route d'Hautevi lle	74150 VAULX	Bellossy	Transfert d'un permis de construire	favorable	favorable	A201902 14_007 le 14/02/19
18/02/2019	DP 07429219 X 0004	DANTAS DA SILVA Joaquim Martinho	1528 route de Lagnat	74150 VAULX	Lagnat	Murs de séparation	favorable	favorable	A201902 21_0010 le 21/02/19
14/02//2019	DP 07429219 X 0003	Entreprise GAL	171, domaine de Charave	74330 CHOISY	Le Biolley	Dépôt de remblais	Avis favorable sous réserve d'utiliser les seules terres des lotissements du Biolley en cours		

Madame Vendrasco explique que les services de la DDT ont manifesté leur mécontentement sur le dossier du PLUIH; ils n'ont pas été associés dès le départ du projet. Il est demandé plus de densification des communes au risque que supprimer des zones constructibles dans les petites communes.

#### 4) DIA 2019-003

Monsieur le Maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2019-003, déposée par Maître Courault pour la parcelle B 689 au hameau de Mornaz, 112 impasse du Four à Pain pour un montant de 345 000,00 € dont 7 249,00 € de mobilier.

Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur ces parcelles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **DE NE PAS EXERCER** son droit de préemption sur la parcelle B 689 au hameau de Mornaz, 112 impasse du Four à Pain pour un montant de 345 000,00 € dont 7 249,00 € de mobilier.

#### 5) Acquisitions terrains (Marchand Patrick, Berger Guy, Indivision Maillet, Maillet Nicolas)

##### Acquisitions Berger Guy, Indivision Maillet, Maillet Nicolas

Monsieur Contat rappelle à l'Assemblée que par délibération du 30 novembre 2018, le Conseil Municipal acceptait de régulariser l'acquisition de terrain auprès de Monsieur BERGER Guy, l'indivision MAILLET et Monsieur MAILLET Nicolas dans le cadre des travaux d'aménagement de la route départementale RD3 et de l'aménagement autour de la maison médicale .

Un nouveau document parcellaire cadastral a été élaboré le 17 janvier 2019.

Il est proposé à l'Assemblée :

D'acquérir auprès de Monsieur Berger la parcelle 1085i pour une surface de 78 ca pour la valeur de 1 € et de lui préserver la propriété de la parcelle 1085j qui devra être goudronnée qui correspond à 2 places de parking goudronnées par la commune

d'acquérir auprès de Monsieur Berger la parcelle 1085 k d'une surface de 10 ca au prix du terrain constructible à raison de 100 € le m<sup>2</sup>, soit un montant global de 1 000,00 €

d'acquérir auprès de l'indivision Maillet la parcelle 1084 f d'une surface de 8ca au prix du terrain constructible à raison de 100 € le m<sup>2</sup>, soit un montant global de 800,00 €

d'acquérir auprès de Maillet Nicolas la parcelle 1083 d d'une surface de 12 ca au prix du terrain constructible à raison de 100 € le m<sup>2</sup>, soit un montant global de 1 200,00 €

de prendre acte que lesdites acquisitions seront faites en la forme administrative et que les actes seront reçus par Monsieur le Maire en sa qualité d'officier public et de donner pouvoir à Monsieur CONTAT Pascal, adjoint au Maire pour représenter la Commune de Vault aux actes d'acquisition et de les autoriser à signer toute pièce se rapportant à ces actes.

d'annuler et remplacer la délibération précédente en tenant compte de cette modification.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'ACQUERIR** auprès de Monsieur Berger la parcelle 1085i pour une surface de 78 ca pour la valeur de 1 € et de lui préserver la propriété de la parcelle 1085j qui devra être goudronnée qui correspond à 2 places de parking goudronnées par la commune

- **D'ACQUERIR** auprès de Monsieur Berger la parcelle 1085 k d'une surface de 10 ca au prix du terrain constructible à raison de 100 € le m2, soit un montant global de 1 000,00 €
- **D'ACQUERIR** auprès de l'indivision Maillet la parcelle 1084 f d'une surface de 8ca au prix du terrain constructible à raison de 100 € le m2, soit un montant global de 800,00 €
- **D'ACQUERIR** auprès de Maillet Nicolas la parcelle 1083 d d'une surface de 12 ca au prix du terrain constructible à raison de 100 € le m2, soit un montant global de 1 200,00 €
- **D'ACQUERIR** que lesdites acquisitions seront faites en la forme administrative et que les actes seront reçus par Monsieur le Maire en sa qualité d'officier public
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur CONTAT Pascal, adjoint au Maire pour représenter la Commune de Vaulx aux actes d'acquisition
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire et Monsieur CONTAT à signer toute pièce se rapportant à ces actes.
- **DE DIRE** que la présente délibération annule et remplace la délibération susvisée du 30 novembre 2018

#### Acquisitions Marchand et Ravoire

Il convient de relancer le géomètre pour obtenir les documents parcellaires permettant la régularisation des actes d'acquisition.

#### **6) Voirie Bellevue 1**

Monsieur Contat explique à l'Assemblée que la cession de la voirie à la commune n'a pu être effectuée jusqu'à ce jour car l'Association Syndicale du Lotissement Bellevue 1 ne s'est jamais réunie pour le décider. Madame Lejeune, qui a vendu le terrain à l'origine, a retrouvé des actes portant création de cette association.

Les propriétaires du lotissement Bellevue 1 sont convoqués à la mairie de Vaulx le samedi 9 mars 2019 à 10 heures afin d'envisager les modalités de régularisation de cette cession.

#### **Intercommunalité:**

#### **7) Schéma départemental d'accueil des gens du voyage (document joint)**

Les membres de l'Assemblée ont pris connaissance du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage et n'ont pas de remarque particulière à formuler.

#### **Administration générale:**

#### **8) Dépenses d'Investissement à engager avant le BP**

Sans objet

#### **9) Elections européennes 26 mai 2019**

Madame Marchand souligne la nécessité de la présence des élus pour tenir le bureau ce jour-là

#### **10) Règlement des espaces de tri : approbation (document joint)**

Madame Marchand donne lecture du projet de règlement de l'espace tri.  
Elle propose au Conseil Municipal :

d'en accepter les termes du règlement qui fera l'objet d'un arrêté du Maire

de fixer les horaires autorisés pour l'accès aux espaces de tri

de fixer le tarif de la pénalité

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE:**

- **D'ACCEPTER** les termes du règlement qui fera l'objet d'un arrêté du Maire

- **DE FIXER** les horaires autorisés pour l'accès aux espaces de tri de 07h00 à 22h00

- **DE FIXER** le tarif de l'amende à 150,00 €

### **11) Marchés publics : modificatifs**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de présentation du cabinet Deruaz, dans lequel, Monsieur Deruaz explique qu'il est nécessaire d'apporter des modifications aux marchés de création d'une maison médicale et d'un bâtiment technique :

Entreprise Kichenin : lot 15 – sanitaires : cette entreprise a cédé son affaire en septembre 2018. Or, il a été proposé par le maître d'oeuvre le 30 novembre 2018 au Conseil Municipal un modificatif du marché. Ce modificatif de 3 915,00 € HT apparaissant sur le rapport de présentation du maître d'oeuvre n'a pas lieu d'être et doit donc être annulé.

Entreprise Gazzotti : lot 12 – carrelages : cette entreprise a déposé son décompte général définitif auprès du maître d'oeuvre le 17 octobre 2018. Le modificatif de 3 550,00 € HT proposé au Conseil Municipal du 30 novembre 2018 par le maître d'oeuvre n'a pas lieu d'être et doit donc être annulé.

Entreprise Annovazzi : lot 14 – électricité : il s'agit de prendre en compte la pose de prises de courant supplémentaires et l'annulation de prestations qui ne seront pas effectuées, pour un montant global de - 800,00 € HT

Entreprise Lopez: lot 11 – serrurerie : il s'agit de prendre en compte des travaux supplémentaires pour un montant de + 1 125,00 € HT

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE:**

- **D'ACCEPTER** les modificatifs tels que présentés par le Cabinet Deruaz

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les modificatifs et toutes les pièces s'y rapportant pour les entreprises suivantes :

Entreprise Annovazzi : lot 14 – électricité : - 800,00 € HT

Entreprise Kichenin : lot 15 – sanitaires : annulation du 2<sup>ème</sup> modificatif du 30 novembre 2018 d'un montant de 3 915,00 € HT

Entreprise Gazzotti : lot 12 – carrelages : annulation du 2<sup>ème</sup> modificatif du 30 novembre 2018 d'un montant de 3 550,00 € HT

Entreprise Lopez : lot 11 – serrurerie - il s'agit de prendre en compte des travaux supplémentaires pour un montant de + 1 125,00 € HT

**-DE DIRE** que les autres modificatifs proposés au Conseil Municipal du 30 novembre restent valables.

### **12) Règlement chemins communaux : approbation**

Madame Vendrasco donne lecture d'un projet d'arrêté portant réglementation de l'utilisation des chemins communaux pour l'exploitation forestière.

Elle propose au Conseil Municipal :

d'en accepter les termes du règlement qui fera l'objet d'un arrêté du Maire  
de fixer le tarif de la caution

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE:**

- **D'ACCEPTER** les termes du règlement qui fera l'objet d'un arrêté du Maire

- **DE FIXER** le tarif de la caution à 5 000 €

### **13) Suites données à l'interpellation des jeunes**

Considérant que 2 jeunes ne se sont pas présentés à la convocation de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal demande qu'ils soient convoqués dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine du mois de Mars par courrier recommandé accusé réception et remise de la lettre en main propre. Monsieur Lafont demande qu'une fiche de liaison mairie procureur soit créée.

### **14) Frais SPA stérilisation chats**

Aucune prestation ne sera demandée à la SPA dans l'immédiat

### **15) Devis Bouygues téléphone garderie périscolaire**

Des essais sont en cours pour savoir quel opérateur fonctionne le mieux, à moindre coût, dans la salle de restauration de l'école.

### **16) Maison médicale : ménage**

La question a été évoquée plus haut. Il n'a pas été possible de recruter un agent communal pour effectuer le ménage de la maison médicale. La commune a reçu 2 propositions . La société Clean Services est gérée par deux sœurs qui sont auto entrepreneurs.

### **Travaux:**

### **17) Bâtiments Publics:**

- Maison de la Santé (ménage, internet, chauffage...nom + date inauguration)

Il convient de prendre rendez-vous pour rencontrer le président de l'Ordre des Médecins un midi

L'insonorisation des portes du cabinet médical est en cours.

- Bâtiment technique (clés, alarme)

Madame Vendrasco signale une fissure sur la façade. Monsieur Contat suit l'affaire.

- Eglise (devis remplacement chaudière)

Un devis a été demandé à deux entreprises . Madame Marchand va solliciter l'entreprise Polaire et Dagand.

Monsieur Helf signale que le Syane a envoyé une proposition d'aide dans le montage d'un dossier de travaux d'économie d'énergie. Le Conseil Municipal demande à ce que les services du Syane soient contactés;

AUTRES :

- Ancien cimetière

Madame Marchand est chargée de relancer l'entreprise Marbrerie Deplante pour une intervention au plus tôt

- Social:

### **18) Compte-rendu réunion 3 p'tits points**

Toutes les communes étaient représentées. L'association a doublé le nombre des inscriptions.

Un problème a été soulevé : en février, l'association 3 P'tits Points ne peut assurer le centre que durant la 2ème semaine des vacances scolaires. Hors, toutes les communes doivent gérer à cette période le ménage préalable à la reprise de l'école. Madame Marchand souhaite que l'organisation des écoles soit revue.

Un sondage a été fait auprès des parents pour l'ouverture du centre de loisirs le mercredi, dans 1 premier temps, pour seulement 20 enfants. L'association 3 P'tits Points attend la réponse des mairies sur la disponibilité d'un local.

Les membres du Conseil sont favorables à l'action dès lors qu'elle répond à un besoin.

### **Questions diverses:**

#### Permanences Compostage individuel

La communauté de communes du Canton de Rumilly Terres de Savoie propose plusieurs dates pour une permanence de mise à disposition de composteurs individuels

La date du samedi 20 avril 2019 est retenue

#### Echafaudage Jardins Secrets

Le Conseil Municipal est informé de la demande de pose d'un échafaudage sur le trottoir en bordure de la propriété des Jardins Secrets pour effectuer la réfection de façades telle qu'indiquée dans la déclaration préalable.

Monsieur Contat se charge de suivre cette affaire.

Courrier de M. et Mme Desbiolles

Le Conseil Municipal est informé d'une lettre de réclamation de MM Desbiolles. Monsieur le Maire se charge de suivre cette affaire.

Dérogation scolaire

Le Conseil Municipal est informé de la demande de dérogation scolaire de Mme Jonik pour l'inscription de son enfant à l'école de Vault : elle est médecin à Vault mais habite Marcellaz.

Le Conseil Municipal, à la majorité en raison de 1 abstention (Frédéric Cadoux), 3 votes contre (Marie-Claire Parent, Pascal Contat, Michael Lafont), accepte la dérogation. La décision sera transmise à la mairie de Marcellaz.

Levée de séance à 23h02

**SIGNATURE APPROBATION DU PV DU 22 FEVRIER 2019**

<b><u>SIGNATURE APPROBATION DU PV DU 22 FEVRIER 2019</u></b>	
BOCQUET Christophe	
CADOUX Frédéric	

CONTAT Pascal	
FANTINI Cécile	
FAVRE Valérie	
GERELLI Alain	
GIRARDY Stéphane	
HELF Philippe	
LAFONT Michael	
MARCHAND Chantal	
MESSINA Jonathan	
PARENT Marie-Claire	
VENDRASCO Isabelle	
VERNEY Cédric	

WURTZ François	
----------------	--